

**Avenant n° 1 du 13 mai 2026
à la convention n° 24AC010 du 3 décembre 2024
avec la Commune de Montbrison pour le traitement
des dossiers de demande d'allocations de chômage**

ENTRE

le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, ci-après dénommé Centre de gestion de la Loire, représenté par son Président, M. Yves NICOLIN, dûment autorisé par délibération du Conseil d'administration n° 2020-11-06/04 du 6 novembre 2020 d'une part,

ET

La Commune de Montbrison représentée par son Maire, M. Christophe BAZILLE dûment autorisé par délibération du Conseil municipal n° 2024/09/31 du 23 septembre 2024 d'autre part,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2014-10-02/05 du 2 octobre 2014 par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion de la Loire a approuvé une convention avec le Centre de gestion de la Charente Maritime pour les indemnités d'aide au retour à l'emploi des collectivités et établissements affiliés et a fixé les modalités de prise en charge de la mission ainsi confiée,

Vu la convention du 2 octobre 2014 entre les Centres de gestion de la Charente Maritime et de la Loire pour le traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage déposées par les collectivités affiliées au Centre de gestion de la Loire, ainsi que leur suivi mensuel,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – La Commune de Montbrison ayant sollicité une prolongation de la mission, l'article 5 de la convention n° 24AC010 du 3 décembre 2024 est modifié comme suit :

Article 5 – durée de la convention

La présente convention prendra effet dès sa signature par les deux parties et se terminera le 31 décembre 2026.

Article 2 - Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Saint-Etienne, le 13 mai 2026

***Pour le Centre de gestion de la Loire,
Le Président,***

***Pour la Commune de Montbrison,
Le Maire***

M. Yves NICOLIN.

M. Christophe BAZILLE.